

Intervention d'Édouard Bonnefous au congrès de l'Europe (La Haye, 8 mai 1948)

Légende: Le 8 mai 1948, Édouard Bonnefous, président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale française, plaide au sein de la commission politique du congrès de l'Europe à La Haye pour la convocation, avant la fin de l'année, d'une Assemblée européenne élue au suffrage universel et à raison d'un député pour un million d'habitants.

Source: Archives du Mouvement européen international, Bruxelles. Congress of Europe (May 1948), Vol. II. Political Committee, pp. 50-51.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/intervention_d_edouard_bonnefous_au_congres_de_l_europe_la_haye_8_mai_1948-fr-e8ae7439-ec2a-46af-be9b-d4e434b0e7c5.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

Intervention d'Édouard Bonnefous au congrès de l'Europe

Messieurs,

De notre congrès doit sortir une ligne de conduite constructive et l'adoption de mesures susceptibles d'entrer rapidement en vigueur. Il faut que des paroles nous passions aux actes. Sans doute, les hommes fatigués par la catastrophe qui s'est abattue sur nous et dont nous avons grand-peine à nous relever sont à bout de nerfs, sans doute est-ce une grande entreprise que de vouloir réaliser notre aspiration à la paix, mais ce n'est pas une raison pour y renoncer aujourd'hui et ne pas chercher à nos misères une solution décisive et absolue.

C'est la raison pour laquelle je tiens à déclarer que j'approuve complètement la proposition de mon collègue le président Reynaud. J'ai signé avec lui l'amendement qu'il présente au congrès. Nous avons déjà, il y a plus d'un mois, à l'Assemblée nationale française, déposé une proposition de résolution, invitant le gouvernement français à prendre dans le plus bref délai l'initiative d'engager des négociations avec les différents pays pour convoquer le plus rapidement possible une Constituante européenne qui proposera aux différents parlements une Constitution de l'Europe unique. Nous avons, à cet effet, signé avec mes collègues de Menton et Emerté, avec mes collègues de Rivais, M. Lapie, membre du Parti socialiste, et moi-même, membre du Rassemblement de De Gaulle, et plus de cent députés appartenant à tous les groupes de l'Assemblée, sauf ceux du Parti communiste, cette proposition de résolution et nous sommes décidés à faire en sorte qu'elle vienne prochainement en discussion afin d'aider dans toute la mesure du possible la convocation et l'élection de cette Assemblée constituante. Certes, il a été créé déjà des organismes internationaux, mais leurs débuts ont été peu engageants et ils ont fait naître la méfiance. Les créateurs de ces organismes ont pensé, en effet, à une paix garantie par les forts.

Le système est mauvais parce que les États restent intransigeants sur la mystique de la souveraineté. Pas de super-États comme nous en avons vu au 19^e siècle et entre les deux guerres, au 20^e. Nous estimons pour notre part, que les États constituants devront bien finir par déléguer une part de leur souveraineté, mais ils seront bien les derniers à se rendre à cette évidence. Aussi, ce sont les opinions publiques qu'il faudra travailler et familiariser avec l'idée d'un abandon partiel de la souveraineté de l'État, avec l'idée d'une fédération européenne. Mais nous ne craignons pas d'assurer que les intéressés n'ont encore qu'une notion insuffisante de la façon dont on présentera la question à l'opinion publique. Il faut qu'une campagne soit organisée à cet effet car selon la pression que ces opinions publiques exerceront sur leurs dirigeants, les États-Unis d'Europe se feront ou ne se feront pas.

Il faut faire appel aux opinions publiques, il faut les éclairer leur parler, les alerter. Il faut que très bientôt on fasse voter les électeurs de l'Europe occidentale pour leur demander de désigner leurs représentants à cette Assemblée vraiment européenne et démocratique puisqu'elle sera issue de tous les peuples. L'internationalisation européenne est encore optimisme l'adoption par un Parlement européen d'institutions communes auxquelles seraient soumises les individualités nationales, c'est la seconde étape. Le but qu'il faudra atteindre si l'on veut sauvegarder la paix se trouve dans le texte que nous avons déposé, le président Reynaud et moi, et que je permets de vous lire: demande la convocation, dans le plus bref délai, d'une Assemblée européenne consultative, élue avant le fin de la présente année par la voie du suffrage universel, à raison d'un député pour un million d'habitants. Messieurs, quand on relit le texte de votre article 3, qui a d'ailleurs été assez « secoué » cet après-midi puisque qu'hier et encore à midi nous avons un texte qui a été changé au cours de l'après-midi et une majorité ne s'étant pas dégagée, c'est le texte initial qui reste encore valable, je me permets de vous relire l'article qui déclare que l'heure est venue pour les nations d'Europe de transférer certains de leurs droits souverains pour les exercer désormais en commun en vue de coordonner et de développer leurs ressources, et bien Messieurs, croyez-vous, que cet article trois soit compatible avec ce que nous proposons, avec ce que propose votre article quatre ? Croyez-vous que ce texte veuille dire quelque chose et s'il veut dire quelque chose, croyez-vous qu'il ne soit pas nécessaire d'ajouter notre proposition, c'est-à-dire la constitution d'une Assemblée européenne librement élue par les peuples, car comment pourrait-on transférer ses droits souverains si ce n'était à une telle Assemblée ? Et puis je voudrais ajouter un argument qui est un argument relevant de la loi anglaise et qui est le suivant : les parlementaires anglais n'ont pas le droit de se désigner eux-mêmes pour une autre assemblée, ce qui aurait pour conséquence d'enlever aux élus l'autorité qui pourrait appartenir à des parlementaires ; nous aurions ainsi des délégués qui

n'auraient pas d'autre autorité que d'avoir été désignés par des parlementaires, lesquels n'ont pas été mandatés par leurs électeurs pour déléguer ainsi leurs responsabilités internationales. La cause, à notre avis, se réduit à ceci : d'une part, nous proposons de revenir à ce qui est la source même de toute autorité démocratique, le suffrage universel ; d'autre part, on nous propose, à l'article quatre, de confier à des délégués qui pour certains d'entre eux, ainsi que je viens de le démontrer, ne sont pas éligibles simultanément, une autorité telle qu'elle soit en mesure de limiter la souveraineté des États. Eh bien, Messieurs, cette contradiction qui apparaît à l'article trois, elle apparaît plus nettement encore à l'article quatre, qui dit : « une Assemblée européenne délibérante qui est élue dans leur sein ou en dehors ». Je parlais précisément des nations participantes ; elles contribueront, et ceci est très important, à créer et à exprimer l'opinion publique européenne. Croyez-vous qu'une assemblée, qui n'a pas été élue par le suffrage universel, puisse contribuer à créer, et bien plus encore à exprimer une opinion publique si cette opinion publique n'a pas été consultée au préalable. Nous pensons que les mesures recommandées n'auront de valeur qu'au cas où les délégués qui la constitueront ne seront pas des délégués mais les représentants des peuples. Nous souhaitons aussi que les États, loin de contrecarrer ces courants, s'efforcent de les favoriser. Nous souhaitons que les membres des différents parlements agissent comme nous venons de le faire à l'Assemblée nationale française et demandent la convocation aussi rapide que possible de cette Assemblée. Les peuples de l'Europe ont assez souffert pour qu'on leur offre des solutions constructives et non des promesses jamais réalisées. Est-ce payer trop cher les avantages espérés d'une union de l'Europe que d'obliger les États à accepter la réduction et même, dans un certain cas, l'amputation de la souveraineté nationale au profit d'une Assemblée librement élue par les peuples, dont nous sommes chargés d'exprimer et de faire entendre la voix ?